

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 60335-1:2012/A16:2023**

## **Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1: Exigences générales**

Sicherheit elektrischer Geräte für den  
Hausgebrauch und ähnliche Zwecke -  
Teil 1: Allgemeine Anforderungen

Household and similar electrical  
appliances - Safety - Part 1: General  
requirements

**11/2023**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 60335-1:2012/A16:2023 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 60335-1:2012/A16:2023.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE IEC 60335-1:2012/A16:2023  
**EN 60335-1:2012/A16**  
EUROPÄISCHE NORM  
EUROPEAN STANDARD

Novembre 2023

ICS 13.120; 97.030

Version française

**Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 1:  
Exigences générales**

Sicherheit elektrischer Geräte für den Hausgebrauch und  
ähnliche Zwecke – Teil 1: Allgemeine Anforderungen

Household and similar electrical appliances – Safety –  
Part 1: General requirements

Le présent Amendement A16 modifie la Norme européenne EN 60335-1:2012; il a été approuvé par le CENELEC le 2022-02-04. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à cet Amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du centre de gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent Amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au centre de gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Électrotechnique  
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung  
European Committee for Electrotechnical Standardization

Centre de gestion du CEN-CENELEC: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

## Avant-propos européen

Le présent document (EN 60335-1:2012/A16:2023) a été élaboré par le CLC/TC 61 "Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues".

Les dates suivantes sont fixées:

- date limite à laquelle ce document doit être mis en application au niveau national par publication d'une norme nationale identique ou par entérinement (dop) 2024-05-10
- date limite à laquelle les normes nationales en contradiction avec ce document doivent être annulées (dow) 2026-11-10

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CENELEC ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document au comité national de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CENELEC.